

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 24 mai 2024

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-quatre le 24 mai, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	GUINDT Philippe	OGER Isabelle
MENEGHIN Gaël	SIVEC Jean	REUTER Olivier
IMMER Alain	DEBAILLEUL Delphine	WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

THILL Céline	donne pouvoir à M. OGER Isabelle
VALANCE Bénédicte	donne pouvoir à M. IMMER Alain
VIEIRA Christophe	donne pouvoir à M. MENEGHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 – 851 Conseil de Fabrique St Barthélémy de Beyren, demande de travaux pour crépis des façades

Considérant la demande de travaux pour le crépi de l'Église St Barthélémy de Beyren, présentée par le Conseil de Fabrique lors de sa réunion du 02 mai 2024 ;

Monsieur le Maire indique que ce sujet avait déjà été abordé en Commission Urbanisme et présente au Conseil le dossier avec photos établi en mai 2023 par M. SIVEC, Adjoint.

L'état du crépi après une année supplémentaire s'est aggravé. Le constat est le suivant :

- des parties complètes se sont déjà détachées des murs et laissent place à des infiltrations d'eau lors des pluies ;
- des parties sont sujettes à des risques de décrochement pouvant occasionner des dégâts pour des tombes proches et surtout un danger pour les personnes qui pourraient se trouver à proximité ;

Le Conseil de Fabrique a fait établir deux devis qui sont présentés par M. IMMER, Adjoint :

- Sarl PFF Façade de 57 Norroy-Le-Veneur qui a établi un devis pour l'ensemble des façades (hors clocher) pour un montant de 44 170,00€ HT (48 587,00€ TTC) ;
- Sarl PFF Façade de 57 Norroy-Le-Veneur qui a établi un devis pour l'ensemble des façades (hors clocher), mais uniquement en dessous de la corniche intermédiaire pour un montant de 11270,00€ HT (12 397,00€ TTC) ;
- Sarl UCA FACADES de 57 Yutz qui a établi un devis ne comprenant pas le clocher pour un montant de 41 550,00€ HT, (45 705,00€ TTC) ;

Considérant l'état du crépi de l'Église St Barthélémy de Beyren, le danger potentiel, les dégradations dues aux infiltrations d'eau ;

Considérant la situation comptable et financière au 31/12/2023 des comptes du Conseil de Fabrique, avec un excédent pour l'année 2023 de 2 010,00€ ; les comptes financiers qui s'élèvent à 34 398,14€.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 24 mai 2024

Considérant que le Conseil de Fabrique s'engage à participer au financement à hauteur de 50% du montant des travaux ;

Considérant que le montant des travaux, suivant les devis présentés pourra s'inscrire sur la ligne budgétaire, section d'investissements de l'article 21318 « Autres bâtiments publics » ;

Après en avoir débattu et délibéré, le **Conseil Municipal**, par 2 votes « contre » et 10 votes « pour », des membres présents et représentés,

- **Approuve** la réfection de l'ensemble du crépi hors clocher ;
- **Demande** que les devis soient affinés notamment compte tenu des métrés qui diffèrent ;
- **Autorise** un engagement de travaux à hauteur de 44 170,00 € HT ; **48 587,00€ TTC** à la condition que le Conseil de Fabrique s'engage de manière formelle à participer au financement de 50% du coût des travaux ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents, déclarations et actes, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 29 mai 2024

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 29/05/2024.

Le Maire,

